

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-418676

131561

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **A2355**

Société : **RAN**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ABASSI YASSINE

Date de naissance :

21/01/83

Adresse :

Res villa d'Amfa 3, n° 66 Dar Bouazza

Tél. :

0662762043

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cadre du Médecin :

Dr. ANSAR Abdelkarim
Médecine Générale
lot. 28 Littoral II Dar Bouazza
Tél. 05 22 29 08 62

Date de consultation :

30 SEP 2022

Nom et prénom du malade :

ABASSI YASSINE

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Signelle du covid 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **30/10/22**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04.07.22	C	1	150,-DH	INP : 181011130 Abdelkader Général 16/07/2022 Bar Bava 77 19/08/62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>ZAHIZOUIH Amine Dar Bouazza Ouled Jerrar BP 93 Tel. : 0522 30 01 74 - Dar Bouazza</p>	04/17/22	<p>ZAHIZOUIH Amine Dar Bouazza Ouled Jerrar BP 93 Tel. : 0522 30 01 74 - Dar Bouazza</p> <p>417,00</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ansar Abdellah

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Ch

MEDECINE GENERALE

Expert au près les Tribunaux
R.D.C Lot. Littoral II - Dar Bouazza
Tél. / Fax : 0522 29 08 62

Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 99,50 DH

210920
12/2025

الدكتورAnsar عبد الله

الطبيب الرئيسي لزاوية الشيف
الطب العام

خبير محلق لدى المحاكم
رقم 28، الساحل || دار بوعزة
الهاتف والفاكس: 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 04. 7. 2022 دار بوعزة في:

ABASSI Yassine

93,50

o Depurine



PHARMACIE DAR BOUZZA
ZAHZOUHI Amina
Dar Bouazza Oued Jerrar BP 93
Tél. : 0522 29 01 74 - Dar Bouazza

52,80

o Saler 20

apple



49,00

o Drivrox

oels 30



56,30

o Dr. Ceder 25.000

Dr. ANSAR Abdellah
Médecine Générale
22 Littoral Dar Bouazza
22 29 08 62

PPV: 56,30 DH
LOT: 21K250
EXP: 11/2023

2x 79,70

PPV 79 DH 70
PER 07/25
LOT L125

PPV 79 DH 70
PER 08/24
LOT K2311

417,00